

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL



COMPTE RENDU DE SÉANCE

Mercredi 17 novembre 2010

*Élection du Bureau
du Conseil économique, social et environnemental*

Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

La séance est reprise à 9 h 50.

ÉLECTION DU BUREAU (suite)

M. le Président.- Mesdames, Messieurs les Conseillers, chacun a pu mesurer hier notre responsabilité individuelle et notre responsabilité collective par rapport au rôle que doit jouer le Conseil économique, social et environnemental dans l'adaptation et l'anticipation des évolutions de la société. Un certain nombre d'acteurs ont un rôle essentiel à jouer pour accompagner cette régulation, en particulier les acteurs politiques, les acteurs professionnels et les acteurs syndicaux.

Ce matin, les présidents de groupe se sont réunis. Tout en respectant la décision qui a été prise par votre vote hier, ils ont estimé que le Conseil économique, social et environnemental ne pouvait pleinement jouer son rôle, ni exercer tous ses pouvoirs, en étant dès le départ fragilisé par le fait qu'une des organisations syndicales les plus importantes, en l'occurrence la CGT, ne se trouverait pas en position d'exercer une responsabilité de vice-présidence au sein de notre Bureau. Je tiens à préciser que la CGT n'a rien demandé : il s'agit d'une décision des présidents de groupe dans leur ensemble. Dans l'élan que nous souhaitons impulser, dans les réflexions que nous allons devoir mener - le Premier ministre souhaite me rencontrer rapidement pour discuter des prochaines saisines -, il nous apparaît important que vous puissiez vous réunir après mon intervention, groupe par groupe, afin de réfléchir à une modification de notre règlement intérieur dans le but de créer une sixième vice-présidence, et ainsi de transformer ce qui apparaissait comme une fragilité en une force nouvelle, permettant de partir sur des bases solides. Nous pourrions ensuite poursuivre notre réflexion sur la modification du règlement intérieur et la redéfinition des sections, qui pourraient être entérinées dans une seule séance plénière, les 14 et 15 décembre. La totalité des groupes pourrait, à cette date, finaliser un accord sur nos sections, notre règlement, et faire en sorte que nous puissions dès lors engager l'action attendue par l'ensemble du pays.

Je vous invite maintenant à vous réunir afin d'analyser cette proposition de modification du règlement intérieur et d'en discuter avec vos présidents de groupe. Puis, nous reviendrons en séance pour procéder au vote.

Suspendue à 9 h 56, la séance est reprise à 10 h 55.

M. le Président.- Je vous sou mets la proposition suivante, qui fera l'objet d'un vote à main levée : anticiper la modification par décret de l'article 2 du règlement intérieur, pour faire passer le nombre de vice-présidents de quatre à six. Avant de laisser la parole à ceux d'entre vous qui veulent s'exprimer au nom des groupes, je tiens à bien souligner que ce vote porte sur la création d'un poste de sixième vice-président. Ainsi, les choses sont claires et un certain nombre d'inquiétudes levées.

Je vous propose donc de modifier l'article 2 et de passer de cinq, tel qu'adopté hier, à six vice-présidents.

Il est procédé au vote à main levée.

La modification est adoptée à la majorité, avec deux non-participations et six abstentions.

M. le président.- Pour la sixième vice-présidence, j'ai enregistré la candidature de M. Pierre-Jean Rozet. Avant d'ouvrir le scrutin, les présidents de groupe demandent-ils la parole ?

M. Soubie.- Je m'exprime au nom du groupe des personnalités qualifiées qui, je le rappelle, laisse la liberté de vote à chacun de ses membres. Le groupe n'a donc pas de position globale en tant que telle. Nous nous sommes réunis tout à l'heure et je voulais faire connaître au Conseil les principales conclusions de notre discussion. En premier lieu, un certain nombre de nos collègues ont été choqués par les déclarations de M. Lepaon qui, dans son intervention liminaire, a mis en cause en termes vifs un certain nombre d'institutions et de personnes. Dans une assemblée qui ne doit pas être une assemblée politique, et dans laquelle l'équanimité doit régner et la courtoisie fleurir, ils ont considéré que de telles déclarations les dérangent et, pour certains, les dérangent profondément. Je pense être leur fidèle interprète. D'autres membres du groupe des personnalités qualifiées, peut-être plus habitués aux relations sociales et à la rudesse naturelle de certaines formulations, ont été moins choqués, voire pas du tout.

En second lieu, il est apparu que la loi organique fonde d'abord notre conseil sur la représentation d'un certain nombre de corps sociaux intermédiaires qui, d'ailleurs, sont énumérés dans le texte. Considérant que la CGT était la première organisation syndicale française, son absence au sein des instances vice-présidentes du Conseil pouvait paraître un peu étonnante dans une représentation des corps intermédiaires, voire porter atteinte à la crédibilité de notre assemblée.

En résumé, de nombreux membres, sans se sentir directement et personnellement visés, ont été choqués et souhaiteraient un retour à un langage qui, sans être celui du XVII^e siècle, soit conforme aux us et coutumes contemporaines, mais ils reconnaissent tout à fait la place éminente de la CGT et le fait qu'elle doive donc figurer dans la représentation des corps intermédiaires.

M. le Président.- Merci, Monsieur Soubie, d'avoir teinté votre réalisme d'un peu de romantisme ! La parole est à Mme Dupuis, présidente du groupe de l'UNSA.

Mme Dupuis.- Il nous paraît tout à fait anormal, dans une instance comme le CESE, qu'une organisation aussi importante que la CGT ne soit pas reconnue à un poste de responsabilité. La solution trouvée nous semble aller dans le bon sens, mais doit inciter les membres du CESE à réfléchir à ce qui s'est passé, car il ne nous paraît pas sain d'éliminer ce qu'on appelle les corps intermédiaires. Par ailleurs, pour l'UNSA, cet incident fait la preuve de la nécessité d'une entente entre les organisations syndicales, à l'instar de ce qui a été possible depuis deux ans, date du début de la crise.

M. le Président.- La parole est à M. Roirant, président du groupe des associations.

M. Roirant.- Monsieur le président, mes chers collègues, le groupe des associations est favorable à la création de cette sixième vice-présidence, qui répond à l'évolution du CESE dans le cadre de la loi organique. En outre, la CGT étant arrivée hier en sixième position avec la majorité absolue, nous vous proposons de voter à main levée pour entériner l'élection du représentant de cette confédération au poste de sixième vice-président. (*Applaudissements*)

M. le Président.- Vous posez cette question en séance, mais ce sujet a été évoqué ce matin en réunion de présidents de groupe, lesquels étaient favorables à l'organisation d'un vote, qui me paraît plus salubre.

Je vous indique d'autre part que M. Fondard, de l'UNAF, en accord avec Mme Basset, présidente de ce groupe, ont pris acte de ce qui s'était passé et ont accepté - il faut saluer cette décision - de retirer leur candidature, se reportant sur un poste de secrétaire, de façon à ne laisser que deux candidats pour deux places : celles de Mme Rose Boutaric pour la CGT-FO et de M. Philippe Le Clézio pour la CFDT. L'appel qu'ont lancé les uns et les autres à anticiper des procédures d'accord a été particulièrement entendu par l'UNAF, que je voudrais remercier en votre nom.

Ces précisions étant faites, je déclare le vote ouvert.

Le scrutin est ouvert à 11 h 05.

M. le président.- Permettez moi de poser une question de bon sens. Pendant le déroulement du dépouillement, serait-il possible d'engager le vote suivant pour les questeurs ? Dans l'affirmative, vous accepteriez que deux scrutateurs remplacent nos scrutateurs actuels et que, ne pouvant voter pendant le premier dépouillement, ils puissent le faire une fois l'opération terminée ? Cela nous ferait gagner un peu de temps. (*Applaudissements.*) Le bon sens est en train de l'emporter (*Sourires.*)

Le dépouillement est donc ouvert et nous allons engager le vote pour les questeurs.

Les candidats au poste de questeur sont : pour la CGT-FO, Mme Rose Boutaric, et pour la CFDT, M. Philippe Le Clézio. Des enveloppes vont vous être distribuées pour ce vote. Dans la foulée, je vous propose d'inscrire sur le même bulletin, les noms des secrétaires. Je précise que les candidats au poste de secrétaires sont : pour les professions libérales, M. Bernard Capdeville ; pour l'UNAF, M. François Fondard ; pour l'artisanat, M. Jean Lardin et pour la coopération, M. Yves Zehr.

Je vous invite donc à inscrire sur un même bulletin les deux premiers noms pour les questeurs et les quatre suivants pour les secrétaires.

Mme Arnoult-Brill.- Monsieur le Président, n'aurait-on pas intérêt à voter en utilisant deux bulletins pour bien distinguer les deux scrutins, en utilisant une enveloppe pour le premier scrutin, le second pouvant se faire sans ? (*Murmures.*)

M. le Président.- Allons au plus simple : un seul bulletin, sur lequel figureront six noms, puis procédons au dépouillement.

Le scrutin est ouvert à 11 h 35.

M. le Président.- Tout le monde a-t-il voté ? Le scrutin pour l'élection des questeurs et des secrétaires du Bureau est clos.

Voici le résultat du vote du sixième vice-président :

Nombre de votants	:	214
Bulletins nuls	:	2
Suffrages exprimés	:	212
Majorité absolue	:	107
Bulletins blancs	:	68
Ont obtenu :		
M. Rozet		144 voix élu

M. le Président.- Nous allons maintenant vous distribuer les enveloppes avec la liste des représentants des groupes au sein du Bureau et procéder à l'élection des membres du Bureau. Je vous annonce la candidature de Mme Carole Couvert, pour le groupe CFE-CGC, de Mme Christine Dupuis, pour le groupe de l'UNSA, de M. Younouss Omarjee, pour le groupe de l'Outre-mer, et de M. Jean-Baptiste Prevost pour le groupe Organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse, de M. Raymond Soubie, pour le groupe des personnalités qualifiées, et de Mme Pascale Vion, pour le groupe de la mutualité.

Personne ne demande la parole ? Je déclare donc le scrutin ouvert.

Le scrutin est ouvert à 11 h 55.

M. le Président.- Je voudrais remercier le personnel et les scrutateurs pour la souplesse dont ils ont fait preuve et pour les innovations de dernière minute qu'ils ont acceptées, et qui nous font gagner du temps.

Je vous informe que je souhaite réunir le Bureau cet après-midi, à 14 heures 30. Nous parlerons notamment de la concertation avec les groupes pour la séance plénière des 14 et 15 décembre, au cours de laquelle je souhaite que nous puissions entériner la modification du règlement intérieur et la redéfinition des sections et des délégations. Au cours de cette réunion du Bureau, nous devons également désigner plusieurs représentants : deux représentants à la CNIL ; deux représentants des organisations syndicales et un représentant du groupe des entreprises privées pour siéger au Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire ; deux représentants titulaires et deux suppléants pour siéger au sein de la Commission nationale d'évaluation des politiques de l'État Outre-mer.

Je vous livre cette information en totale transparence, afin que vous puissiez en parler dans vos groupes et que vos représentants au Bureau puissent arrêter les désignations les plus pertinentes.

La séance, suspendue à 12 h, est reprise à 12 h 15.

M. le Président.- Chers collègues, voici le résultat du dépouillement pour l'élection des questeurs.

Nombre de votants	:	207	
Bulletins nuls	:	0	
Suffrages exprimés	:	207	
Majorité absolue	:	104	
Bulletins blancs	:	5	
Ont obtenu :			
Mme Boutaric		186 voix	élue
M. Le Clézio		179 voix	élu

Voici le résultat du dépouillement pour l'élection des secrétaires.

Nombre de votants	:	207	
Bulletins nuls	:	0	
Suffrages exprimés	:	207	
Majorité absolue	:	104	
Bulletins blancs	:	5	
Ont obtenu :			
M. Zehr		193 voix	élu
M. Lardin		185 voix	élu
M. Capdeville		184 voix	élu
M. Fondard		182 voix	élu

La séance est reprise à 12 h 50.

M. le président.- Chers collègues, voici le résultat de l'élection des membres du bureau.

Nombre de votants	:	194	
Bulletins nuls	:	0	
Suffrages exprimés	:	194	
Majorité absolue	:	98	
Bulletins blancs	:	6	
Ont obtenu :			
Mme Pascale Vion	:	181 voix	élue
Mme Christine Dupuis	:	180 voix	élue
Mme Carole Couvert	:	179 voix	élue
M. Jean-Baptiste Prévost	:	174 voix	élu
M. Younoussé Omarjee	:	173 voix	élu
M. Raymond Soubie	:	138 voix	élu

Je rappelle aux membres du Bureau que nous nous retrouvons à 14 h 30.
Bonne fin de journée.

La séance est levée à 12 h 52.

Prochaine séance, le mardi 14 décembre 2010.